
PROPOSITIONS DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE_nR)



Bilan de la concertation

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DEL IB04_202

SOMMAIRE

Introduction - page 3

1. Mise en œuvre de la concertation - page 4

2. Les apports de la concertation – page 5

3. Conclusion – page 6

4. Annexes – page 7

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DEL IB04_202

INTRODUCTION

Par délibération n°057/2023 en date du 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté a lancé la concertation relative aux propositions des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). Cette délibération a par ailleurs défini les périmètres des ZAEnR et les modalités de la concertation avec les habitants.

Les modalités de la concertation définies par la délibération sont les suivantes :

- Durée de la concertation du lundi 8 janvier 2024 au lundi 29 janvier 2024 à 18h00.
- Affichage d'un avis de concertation au format A3 en Mairie et sur les 4 panneaux administratifs de la commune à compter du 21 décembre 2023.
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation pour consultation :
 - au service de l'urbanisme pendant les heures d'ouverture de la Mairie sise Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté,
 - sur le site de la commune www.leplessispate.fr à la rubrique Cadre de vie / Urbanisme / Concertation ZAENR,
- Le public peut faire part de ces observations :
 - sur un registre papier au service de l'urbanisme pendant les heures d'ouverture de la Mairie sise Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté,
 - sur le site de la commune à la rubrique Cadre de vie / Urbanisme / Concertation ZAENR,
 - par courriel à l'adresse suivante : concertation@leplessispate.fr,
 - par courrier postal adressé à l'adresse suivante : Hôtel de ville – Concertation ZAENR - Place du 8 mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté.
- Organisation d'une réunion publique avec la population le jeudi 25 janvier 2024 à 20h à la Mairie du Plessis-Pâté – Salle du Conseil – Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DEL IB04_202

1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

La concertation a été mise en œuvre conformément à la délibération du Conseil municipal :

- L'avis de concertation a été affiché en Mairie et sur les 4 panneaux administratifs le 21 décembre 2023

- La réunion publique du 25 janvier 2024 à 20h a eu lieu en Mairie.

L'information a été portée à la connaissance de la population par :

- un affichage mis en place sur l'ensemble de la commune le 12 février 2024 (annexe n°5),
- un avis sur les panneaux lumineux le 15 janvier 2024,
- un post Facebook et une actu sur le site de la commune le 19 janvier 2024 (annexe n°4),
- un article sur le magazine municipal distribué le 9 janvier 2024

- Durant toute la période de concertation, le registre papier, le registre dématérialisé et l'adresse mail concertation@leplessispate.fr ont été fonctionnels.

- Le dossier de concertation a pu être consulté par le public pendant toute la période de concertation sur papier en Mairie aux heures d'ouverture et sur le site de la commune.

Le dispositif de concertation déployé a permis aux habitants de participer et de s'exprimer sous différentes formes et surtout de comprendre le contexte d'élaboration des ZAEnR.

2. LES APPORTS DE LA CONCERTATION

Aucune remarque n'a été formulée par la population.

6 personnes ont été présentes à la réunion publique qui a donné lieu à une présentation du contexte juridique des ZAEnR ainsi que des périmètres des ZAEnR déterminés par la commune.

La réunion publique n'a donné lieu à aucune question relative aux ZAEnR. Un participant a précisé que la géothermie de faible profondeur pouvait empêcher la plantation d'arbres et la multiplication des petites parcelles empêche le développement de cette énergie renouvelable.

Les participants à la réunion publique ont surtout été en attente d'informations sur la définition et les impacts des ZAEnR. En cela, la réunion publique a répondu aux attentes des participants.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DEL IB04_202

3. CONCLUSION

La commune du Plessis-Pâté s'est engagée dans une démarche participative de la définition des ZAEnR, notamment au regard de l'information portée à la population et par l'organisation d'une réunion publique.

Les modalités de la concertation mises en œuvre ont permis à chacune et chacun, s'il le souhaitait, de s'informer et participer à la définition des ZAEnR.

Malgré les nombreux moyens d'information mis en place pour la concertation auprès de la population (annexes), la participation du public a été très faible. Le thème de la concertation a très certainement généré peu d'intérêt auprès de la population.

Néanmoins, la population a pu consulter le dossier en Mairie et sur le site internet de la commune. L'absence de remarque et d'observation de la population traduit aussi une approbation de la population des ZAEnR définies par la commune. La réunion publique a permis d'expliquer le concept de ZAEnR et de confirmer la bonne recevabilité des ZAEnR définies par la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DELIB04_202

4. ANNEXES

Annexe n°1 : Avis de concertation affiché le 21 décembre 2023 en mairie et sur les 4 panneaux d'affichage administratif

Commune du Plessis-Pâté

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Propositions de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) – Concertation au titre du code de l'environnement

Par délibération du Conseil municipal n° 057/2023 en date du 18 décembre 2023, la commune du Plessis-Pâté a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable relative aux propositions de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR).

Cette concertation décidée en application du code de l'environnement est organisée par la commune du Plessis-Pâté, conformément aux modalités de l'article L.121-16 du même code.

Cette concertation est organisée du **lundi 8 janvier 2024 au lundi 29 janvier 2024 à 18h00** soit 22 jours.

Pendant cette période, le **dossier de concertation préalable** pourra être consulté :

- Sur le **site internet** de la commune du Plessis-Pâté : <http://www.leplessispate.fr/> (Rubrique : Cadre de vie/Urbanisme/Concertation ZAENR)
- Sur **support papier**, accompagné du registre de concertation au service urbanisme de la mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 (Fermeture le mercredi après-midi).

Le dossier de concertation sera composé des pièces suivantes :

- Le dossier de concertation comprenant les propositions de ZAEnR,
- Le registre d'observation.

Pendant toute la durée de la concertation, les observations et propositions du public relatives au projet pourront être transmises :

- **Par courrier électronique**, à l'adresse suivante : concertation@leplessispate.fr
- **Sur le formulaire dématérialisé** accessible sur le site internet de la commune du Plessis-Pâté : <http://www.leplessispate.fr/> (Rubrique : Cadre de vie/Urbanisme/Concertation ZAENR)
- **Par courrier postal** adressé à l'adresse suivante : Hôtel de ville – Concertation ZAEnR - Place du 8 mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté.
- **Directement dans le registre de concertation** accessible au public à la mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 (Fermeture le mercredi après-midi).

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la concertation ne pourront pas être prises en considération.

A l'issue de la concertation, la commune du Plessis-Pâté disposera d'un délai d'un mois pour en dresser le bilan, qui sera ensuite mis en ligne sans délai sur le site internet du Plessis-Pâté. Dans un délai de deux mois suivant cette publication, la commune du Plessis-Pâté mentionnera sur ce même site les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la commune du Plessis-Pâté (Rubrique : Cadre de vie/Urbanisme/Concertation ZAEnR) et affiché à la mairie du Plessis-Pâté, au moins 15 jours avant l'ouverture de la concertation. Un affichage complémentaire sera également effectué sur les 4 panneaux administratifs de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DEL1804_202

4. ANNEXES

Annexe n°2 : Affiche informant de la réunion publique



The poster features a green background with a white banner at the top containing the word 'Réunion' in dark blue. Below it, a red banner contains the word 'Publique' in white. To the right of the text is a blue and orange megaphone icon. The central text 'Les zones d'accélération des énergies renouvelables' is written in a white, cursive font. To the right of this text is a cluster of circular icons representing various renewable energy sources: solar panels, a lightbulb, a leaf, a recycling symbol, a battery, a wind turbine, and a sun. Below the central text, a white banner displays 'Jeudi 25 janvier' in dark blue, and a red banner below that shows '20h | Mairie (Salle du Conseil)' in white. At the bottom, a red banner contains contact information in white text. The logo of the town of Le Plessis-Pâté is located in the bottom right corner of the poster.

Réunion

Publique

Les zones
d'accélération des
énergies renouvelables

Jeudi 25 janvier

20h | Mairie (Salle du Conseil)

Plus d'information sur le site de la ville : WWW.LEPLESSISPATE.FR
Mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté
01 60 85 59 00 | www.leplessispate.fr |  @leplessispate.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-21910494 0-2024 0205-DEL IB04_202

4. ANNEXES

Annexe n°3 : Dossier et formulaire d'observation mis en ligne pendant toute la durée de la concertation

Site officiel : leplessispate.fr | Aller au menu | Aller au contenu
A- A+ Accessibilité | Version Mobile | Espace Membre | Contact

Recherche

Accéder aux Démarches en ligne

En un clic | Magazine | Menus cantine
Vos questions | Covoiturage | Petites annonces

BUDGET PARTICIPATIF

Billetterie Culturelle

Portail Famille

Les Charcoix

Concertation ZAENR

Concertation ZAENR

Une concertation sur les propositions de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables se déroulera du lundi 8 janvier au lundi 29 janvier 2024 à 18h.
Une réunion publique se tiendra également jeudi 25 janvier 2024 à 20h à la mairie, en salle du Conseil.

Vous trouverez ci-dessous l'avis de concertation.

Documents joints

- Avis de concertation ZAeNR (PDF - 203.62 Ko)
- Dossier de concertation ZAeNR (PDF - 2.19 Mo)
- Délibération ZAeNR (PDF - 273.62 Ko)

Laissez ici vos observations

* les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Vos observations *

Informations techniques obligatoires

Votre email *

Protection "Anti-Spam" * Je ne suis pas un robot 
Confidentialité - Conditions

Recevoir une copie du message * oui non

Valider

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DEL IB04_202

4. ANNEXES

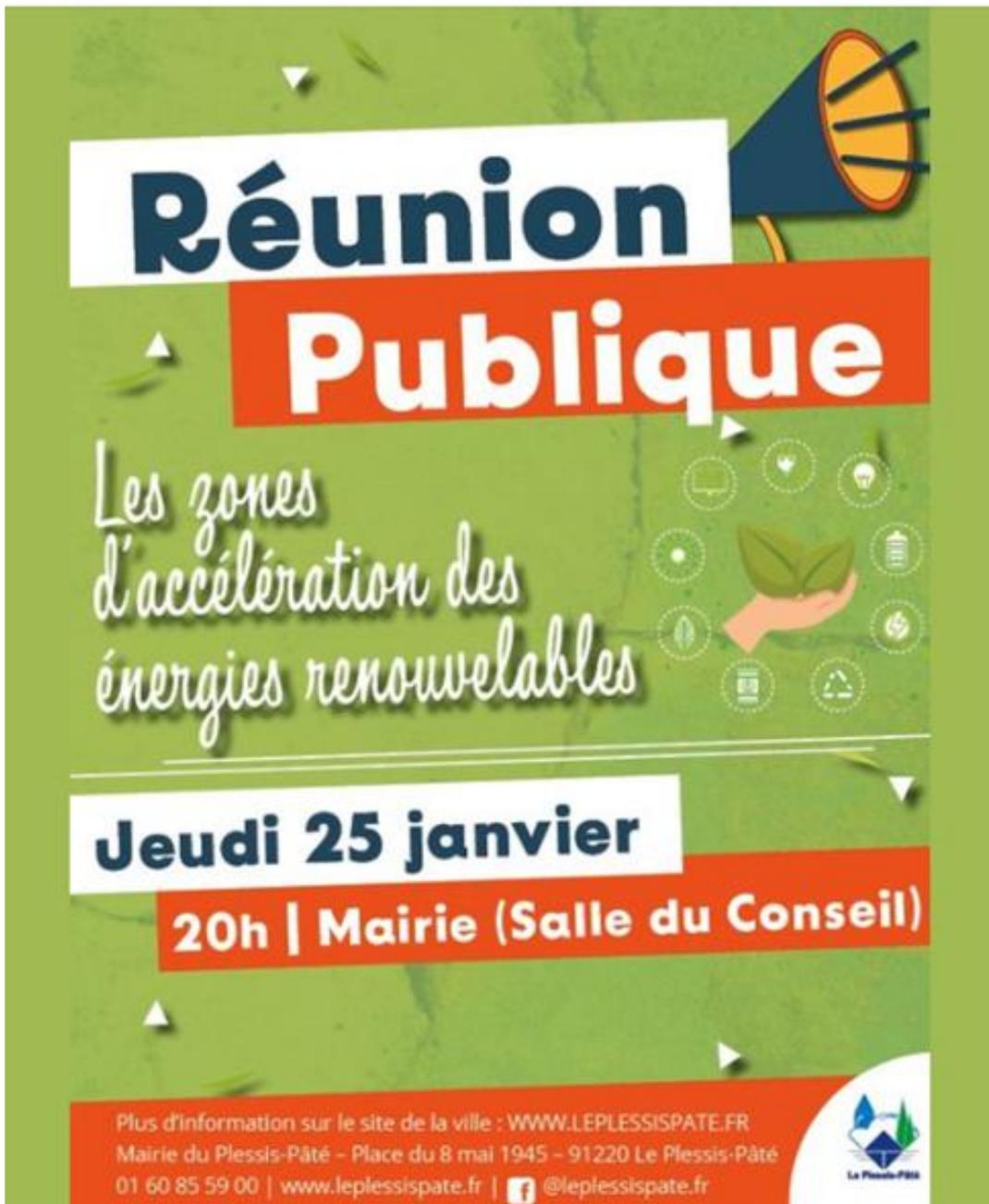
Annexe n°4 : Post Facebook d'information de la réunion publique

 **Commune du Plessis-Pâté**
Publié par Anouk Thuillier · 19 janvier, 15:00 · 

[VOTRE VILLE]

Échangez sur l'avenir du Plessis-Pâté en participant à la prochaine Réunion Publique portant sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) !

-  Jeudi 25 janvier à 20h
-  Mairie (Salle du Conseil)



**Réunion
Publique**

*Les zones
d'accélération des
énergies renouvelables*

Jeudi 25 janvier
20h | Mairie (Salle du Conseil)

Plus d'information sur le site de la ville : WWW.LEPLESSISPATE.FR
Mairie du Plessis-Pâté - Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté
01 60 85 59 00 | www.leplessispate.fr |  @leplessispate.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-21910494 0-2024 0205-DEL IB04_202

4. ANNEXES

Annexe n°6 : Article du magazine municipal de janvier/février distribué le **XX** janvier 2024

Actualité



Fête de la Ville 2024

Nous vous invitons d'ores et déjà à noter la date dans vos agendas ! La Fête de la Ville se tiendra samedi 18 mai prochain autour de la Mairie !

Au programme : de nombreuses animations et activités sur le thème des Jeux olympiques !

Le programme complet vous sera dévoilé prochainement.

Vœux du Maire 2024



Vendredi 26 janvier, le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous convient, à partir de 19h, à l'Espace Michel Berger pour la soirée des Vœux 2024. L'occasion pour les Plesséens de se retrouver et de rencontrer leurs élus.

Au programme de cette cérémonie des Vœux de la Municipalité : en ouverture, les élèves et professeurs de l'École Municipale de Musique et de Danse vous offriront une représentation de leurs talents puis vous assisterez à la cérémonie de passation des écharpes des élus du Conseil Municipal des Enfants aux nouveaux élus. Notons également la participation de l'ensemble des membres du Conseil des Sages avant de laisser place au traditionnel discours de M. le Maire.

Les Plesséens seront ensuite conviés à un moment convivial autour d'un cocktail dînatoire.

Vœux du Maire à la Population
Vendredi 26 janvier
Ouverture des portes à 19h
Espace Michel Berger
Place du 8 mai 1945
Le Plessis-Pâté

Concertation à venir

Une concertation sur les propositions de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables se déroulera du lundi 8 janvier au lundi 29 janvier 2024 à 18h.

Une réunion publique se tiendra également jeudi 25 janvier 2024 à 20h à la mairie, en salle du Conseil.

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet de la commune à la rubrique Cadre de vie/Urbanisme/Concertation ZAENR.

M. le Maire au Salon des Maires

À l'occasion du Salon des Maires 2023 qui se tenait en novembre dernier à la porte de Versailles de Paris, M. Sylvain Tanguy a été sollicité pour intervenir sur le stand du Service Militaire Volontaire aux côtés du général Brulon et du Lieutenant-Colonel Michel Vera. L'occasion de partager notre expérience d'accueil d'un tel dispositif sur La Base 217 et d'exposer les partenariats menés.



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20240205-DEL1B04_202